PARCOURSUP : Rompre avec l'idéologie du tri social !

La fin de Parcoursup ne constituera une avancée que si elle marque la fin d'une politique de sélection sociale pour l'accès à l'enseignement supérieur.

La disparition annoncée de Parcoursup pourrait constituer une victoire pour celles et ceux qui, depuis 2018, dénoncent les effets délétères de la loi ORE. Mais derrière l'annonce d'un changement d'outil, une question essentielle demeure : le gouvernement est-il prêt à renoncer à la logique de sélection sociale qui a présidé à sa création ?

Édouard Geffray vient d'annoncer le remplacement de Parcoursup à l'horizon 2028, après une première série de modifications dès 2027. Davantage de transparence, une simplification des procédures, une meilleure information des candidats et l'ouverture de 15000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur figurent parmi les engagements annoncés. Il aura fallu huit années de contestations, de mobilisations lycéennes et étudiantes, d'alertes syndicales et de souffrances pour les jeunes et leurs familles, pour que le gouvernement reconnaisse enfin la nécessité de remettre en cause un dispositif pourtant présenté, depuis sa création et jusqu'il y a encore quelques jours, comme « le meilleur outil d'orientation qui n'ai jamais existé ».

On pourrait s'en réjouir, mais ce serait oublier l'essentiel. Parcoursup n'est pas un simple outil informatique dont il suffirait de corriger les imperfections. La plateforme est l'instrument d'une politique qui face à l'augmentation du nombre de bacheliers souhaitant poursuivre des études supérieures, a clairement fait le choix de la sélection plutôt que de développer les capacités d'accueil du service public.

Ainsi le problème de Parcoursup n'a jamais été seulement celui de son algorithme, de son opacité ou de la complexité de ses procédures. Il est d'abord celui du projet politique qui lui a donné naissance.

Une plateforme au service d'une idéologie

Lorsque Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal ont porté la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE), en 2018, ils ont prétendu répondre aux dysfonctionnements d'Admission post-bac (APB), notamment au recours au tirage au sort dans certaines formations universitaires saturées.

Mais derrière la dénonciation d'un système supposément injuste se dissimulait une autre ambition : substituer à une logique de droit à la poursuite d'études une logique de sélection généralisée, dans laquelle il reviendrait aux établissements de déterminer quels bacheliers méritent d'accéder à leurs formations.

Le discours était habile. Il ne s'agissait plus de sélectionner, mais de mieux orienter. Il ne s'agissait plus d'exclure, mais de favoriser la réussite. Il ne s'agissait plus de gérer la pénurie de places, mais d'éviter aux jeunes de s'engager dans des études auxquelles ils ne seraient prétendument pas préparés.

Cette rhétorique de la bienveillance masquait une rupture fondamentale : au lieu de se donner les moyens d'accueillir et de faire réussir une génération de bacheliers toujours plus nombreuse, on choisissait d'organiser le tri entre ceux qui auraient leur place dans l'enseignement supérieur et ceux qui devraient en être écartés.

L'obsession du bachelier professionnel qui prendrait la place d'un bachelier « S »

Pour comprendre l'idéologie qui a présidé à cette réforme, il suffit de revenir à l'un des exemples favoris de Jean-Michel Blanquer, qu'il continue de brandir ces derniers jours pour défendre jusqu'au bout Parcoursup et sa réforme du baccalauréat.

Selon lui, avant 2018, un bachelier professionnel pouvait, par le seul effet d'un tirage au sort, prendre la place d'un bachelier de série générale en première année de médecine.

Cette présentation est grossière et mensongère dans ce qu'elle laisse entendre du fonctionnement réel de l'ancien système. Certes des tirages au sort ont existé marginalement dans certaines filières saturées, notamment en première année commune aux études de santé, mais ils intervenaient dans un cadre réglementaire comportant des règles de priorité. Présenter l'ancien système comme une loterie indifférenciée entre tous les bacheliers relève donc du mythe. Elle fait surtout d'une situation caricaturale le fondement d'une politique publique. Mais elle est surtout révélatrice du mépris pour les jeunes issus des milieux populaires dont le ministre de l'époque se cachait à peine.

Et quand bien même, pourquoi faudrait-il considérer comme scandaleux qu'un bachelier professionnel puisse prétendre accéder à des études de médecine ?

Pourquoi sa candidature serait-elle, par nature, moins légitime que celle d'un bachelier scientifique ? Et surtout, pourquoi faudrait-il présenter l'accès d'un jeune issu de la voie professionnelle comme une menace pour les droits d'un autre ? Et si de telles situations s'étaient réellement produites, leur marginalité, voire leur singularité, cela suffirait-il à justifier que l'on passe d'une logique d'accompagnement à la réussite à celle qui prévaut aujourd'hui : une sélection prétendument méritocratique qui valorise celles et ceux qui ont bénéficié d'un système éducatif parmi les plus inégalitaires ?

On mesure, à travers cet exemple, la profondeur du séparatisme scolaire qui inspire cette conception de l'éducation. Il y aurait, d'un côté, les élèves dont les parcours scolaires et les origines sociales les destineraient naturellement aux études longues et prestigieuses. De l'autre, ceux dont l'orientation antérieure devrait fixer définitivement l'horizon des possibles.

Le lycée professionnel, qui accueille très majoritairement des jeunes issus des milieux populaires, deviendrait ainsi une voie dont il faudrait empêcher les élèves de sortir, au nom d'un réalisme scolaire prétendument protecteur. Nous n'oublions pas, ce même Jean-Michel Blanquer qui lors d'une réunion au ministère nous avait lancé, en parlant des bacheliers professionnels : *« Nous sommes d'accord qu'ils ont atteint leurs limites, non ? »*.

C'est malheureusement ce raisonnement profondément contraire à l'ambition démocratique de notre système éducatif qui a déterminé toutes les politiques éducatives menées depuis dix ans. De la transformation de la voie professionnelle au choc des savoirs : à chacun sa voie, à chacun son niveau, chacun à sa place.

Bien sûr, personne ne conteste qu'un bachelier professionnel puisse rencontrer des difficultés importantes dans certaines formations universitaires.

Mais la réponse d'un service public d'éducation ne devrait-elle pas être de construire les conditions de sa réussite plutôt que de lui opposer d'entrée, un jugement d'illégitimité ?

La démocratisation scolaire consiste précisément à permettre aux jeunes de s'affranchir des déterminismes sociaux et scolaires, non à transformer leurs parcours antérieurs en frontières infranchissables, non à transformer leur orientation dès quinze ans, en condamnation définitive de leurs ambitions.

Organiser la pénurie plutôt que financer la réussite

La loi ORE a accompagné un changement de paradigme particulièrement lourd de conséquences. Face à l'augmentation du nombre de bacheliers et à la demande croissante de poursuite d'études, deux réponses politiques étaient possibles.

La première consistait à investir massivement dans l'enseignement supérieur public : ouvrir des places, recruter des enseignants, développer les dispositifs d'accompagnement, améliorer les conditions matérielles d'études, renforcer les passerelles entre formations et permettre aux étudiants de réussir, y compris lorsqu'ils empruntent des parcours moins traditionnels.

La seconde consistait à considérer que le problème venait des étudiants eux-mêmes : trop nombreux, insuffisamment préparés, mal orientés, ils seraient responsables de l'engorgement des universités et de leurs propres échecs.

C'est cette seconde logique qui a largement inspiré la réforme et structuré la loi ORE.

Et sans surprise, ce sont bien les bacheliers professionnels en ont été les premières victimes symboliques. Présentés comme des étudiants voués à l'échec lorsqu'ils entraient à l'université, ils sont devenus l'illustration commode d'une prétendue nécessité de réguler les flux.

Plutôt que de développer suffisamment les capacités d'accueil dans les filières correspondant à leurs aspirations et à leurs besoins, notamment les sections de techniciens supérieurs, on a renforcé les mécanismes permettant de les orienter vers des parcours jugés plus conformes à leur profil.

L'Insee a d'ailleurs montré que le passage d'APB à Parcoursup avait profondément modifié le classement des candidats dans les licences universitaires. Parmi les candidats les mieux classés, la proportion de titulaires d'une mention bien ou très bien au baccalauréat est passée de 29 % en 2017 à 59 % en 2018. Dans les licences non sélectives, leur proportion est passée de 31 % à 38 %.

Certes, les quotas de boursiers ont permis de limiter certains effets de ces classements, et l'étude ne conclut pas à une aggravation générale de la ségrégation sociale dès 2018. Mais elle révèle bien le changement de logique : des formations universitaires jusque-là non sélectives se sont mises à hiérarchiser systématiquement les candidatures en fonction des résultats scolaires.

Or chacun sait combien ces résultats demeurent socialement déterminés.

Sous couvert de reconnaître le mérite individuel, on a ainsi renforcé le poids des inégalités scolaires antérieures dans l'accès aux formations supérieures.

Car derrière les discours sur l'adéquation entre les profils et les formations se dessine une conception profondément inégalitaire de l'orientation : aux élèves les mieux dotés scolairement et socialement, la liberté de choisir ; aux autres, l'obligation de se conformer à la place que le système leur assigne.

Une impasse structurelle

Ce projet réactionnaire profondément inégalitaire, se heurte également à des difficultés techniques qui le rendent, de fait, doublement injuste.

La volonté de mettre en place un classement généralisé des élèves à l'échelle nationale se heurte, en effet, à une impossibilité pratique, liée au fait que les notes de contrôle continu qui alimentent Parcoursup, ne s'y prêtent absolument pas. En effet, le contrôle continu est d'abord et avant tout un outil pédagogique formatif, non standardisé, dont la vocation n'est pas certificative. Il n'y donc aucune « comparabilité » d'un professeur à l'autre et, a fortiori, d'un établissement à un autre.

Le ministère n'est d'ailleurs pas dupe de cette difficulté, mais la réponse qu'il a apportée, avec les projets locaux d'évaluation, non seulement a échoué dans sa mise en œuvre, mais elle était inadaptée sur le fond : par définition, aucun projet local n'est de nature à fiabiliser Parcoursup sur l'ensemble de la France.

Ainsi, non seulement il est philosophiquement et politiquement contestable de vouloir classer les bacheliers pour savoir qui a le droit ou non de poursuivre ses études mais, par ailleurs, on procède à ce classement à l'aide d'un outil structurellement défectueux.

De sorte que Parcoursup est, en réalité, doublent injuste : par la philosophie inégalitaire dont il est le reflet mais aussi par le fait que ce classement repose sur un outil qui, du fait de l'hétérogénéité des données qui l'alimentent, ne peut aboutir qu'à un « faux classement », pratiquement aussi aléatoire que les tirages au sort tant décriés. Si ce n'est qu'avant Parcoursup, les tirages au sort étaient l'exception, alors qu'aujourd'hui l'aléatoire est généralisé !

Le « marché » de l'enseignement supérieur privé, grand bénéficiaire de la sélection.

C'est une autre dimension de cette réforme qui mérite d'être interrogée : la place croissante accordée à l'enseignement supérieur privé sur Parcoursup.

La plateforme a en effet progressivement constitué une vitrine particulièrement attractive pour de nombreuses formations privées, aux conditions d'enseignement douteuses et surtout échappant à tout contrôle pédagogique et aux coûts souvent exorbitants. Leur présence sur une plateforme nationale, associée dans l'esprit des familles à l'action du ministère, leur a offert une visibilité et une forme de légitimité institutionnelle.

Dans un système public où les capacités d'accueil demeurent insuffisantes, où certaines filières sont saturées et où des milliers de jeunes peinent à obtenir une proposition correspondant à leurs aspirations, le secteur privé a trouvé un marché particulièrement favorable.

Le mécanisme est redoutable : On organise la pénurie dans le service public, puis on présente l'offre privée payante comme une solution aux difficultés qu'elle engendre. Et ce sont bien souvent les familles les plus fragiles qui en supportent les conséquences les plus cruelles.

Combien de parents ont accepté de consentir des sacrifices financiers considérables pour permettre à leur enfant de poursuivre des études ? Combien ont contracté des emprunts ou engagé des économies durement constituées pour financer des formations aux promesses d'insertion professionnelle et de réussite souvent trompeuses ?

Il serait évidemment abusif de considérer que toutes les formations privées sont de mauvaise qualité. Mais il serait tout aussi irresponsable d'ignorer les dérives d'un secteur dans lequel certaines entreprises commerciales prospèrent sur l'angoisse des familles et sur les insuffisances du service public.

L'accès à l'enseignement supérieur devient alors un marché dans lequel les jeunes les moins favorisés risquent de payer le prix le plus élevé pour les perspectives les plus incertaines.

Quelle singulière conception de l'égalité des chances que celle qui conduit les familles populaires à payer pour obtenir ce que le service public ne leur garantit plus !

Le trompe-l'œil statistique de l'amélioration du taux de réussite en L1

Jean-Michel Blanquer avance régulièrement un autre argument pour justifier Parcoursup : La plateforme aurait permis de diminuer l'échec en première année de licence. L'argument paraît convaincant. Il est pourtant profondément trompeur lorsqu'il est utilisé pour démontrer, à lui seul, la réussite de la réforme.

Car de quoi parle-t-on exactement ? De la réussite de l'ensemble des bacheliers qui se sont engagés dans un cycle d'études supérieures ? Ou seulement de celle des étudiants que les établissements universitaires ont accepté d'accueillir ? La distinction est fondamentale…

Lorsque l'on sélectionne davantage les étudiants à l'entrée de l'université, en privilégiant ceux dont les résultats scolaires antérieurs laissent présager les meilleures chances de réussite, il n'est guère surprenant de constater ensuite une amélioration des taux de passage en deuxième année.

Le ministère de l'Enseignement supérieur le reconnaissait lui-même dans une étude publiée en octobre 2020 : l'augmentation du taux de passage en deuxième année de licence, qui atteignait 45,4 % en 2018-2019, pouvait s'expliquer à la fois par les dispositifs d'accompagnement pédagogique et par une modification de la composition de la population étudiante. Autrement dit, une partie de l'amélioration statistique pouvait résulter du fait que l'on avait changé les étudiants accueillis plutôt que les conditions de leur réussite.

Une étude ultérieure du ministère a d'ailleurs montré que la forte progression enregistrée pendant la crise sanitaire résultait notamment des aménagements pédagogiques et des modalités d'examen. Preuve supplémentaire qu'il serait abusif d'attribuer mécaniquement à Parcoursup toute amélioration des indicateurs. A noter par ailleurs, que la Cour des comptes, dans son rapport de 2025, souligne les difficultés à mesurer les effets réels des dispositifs de réussite mis en place avec la loi ORE, notamment en raison de l'insuffisance du suivi des parcours et de la prise en compte des caractéristiques socio-économiques des étudiants.

Mais il y a plus grave encore : Que deviennent, dans ces statistiques triomphales, les bacheliers auxquels le service public n'a pas offert de place correspondant à leurs aspirations ?

Certains renoncent à poursuivre des études. D'autres acceptent une orientation par défaut. D'autres encore se tournent vers des établissements privés coûteux, dont les conditions d'accompagnement pédagogique et les taux de réussite sont extrêmement variables.

Or les indicateurs de réussite en licence universitaire ne rendent pas compte du devenir de tous ces jeunes. Ils mesurent la réussite des étudiants inscrits dans les formations considérées, non celle de l'ensemble d'une génération de bacheliers.

Les éventuels échecs des jeunes partis vers des formations privées extérieures à ce périmètre ne viennent donc pas dégrader les résultats affichés par les universités publiques.

Quel remarquable tour de passe-passe statistique ! On peut améliorer le taux de réussite d'un établissement en écartant les étudiants les plus fragiles, sans avoir amélioré leurs chances réelles d'obtenir un diplôme.

Et l'on pourrait même, au nom de cette réussite statistique, justifier de nouvelles restrictions d'accès ! C'est précisément ce qui rend cet argument si dangereux. Il substitue à l'évaluation d'une politique de démocratisation celle de la performance d'un système de sélection.

La véritable question n'est pourtant pas de savoir si les étudiants sélectionnés réussissent mieux que ceux qui ne l'ont pas été. Elle est de savoir si une proportion croissante de chaque génération accède à une qualification supérieure, indépendamment de son origine sociale et de son parcours scolaire.

La réussite d'un système éducatif ne se mesure pas au nombre d'échecs qu'il parvient à exclure de ses statistiques, mais au nombre de jeunes qu'il permet réellement de faire réussir !

Changer l'algorithme ou changer de politique ?

Les annonces d'Édouard Geffray et de Philippe Baptiste interviennent dans un contexte de forte mobilisation de la jeunesse.

Elles témoignent de l'impossibilité, pour le gouvernement, de continuer à défendre sans réserve un dispositif devenu le symbole de l'angoisse scolaire et des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur.

Bien sûr, il faut simplifier les procédures. Bien sûr, il faut clarifier les critères d'examen des candidatures et rendre les décisions transparentes. Bien sûr, il faut mettre fin aux procédures inutilement anxiogènes et aux incertitudes interminables qui pèsent sur les familles. Mais toutes ces améliorations peuvent être réalisées sans toucher à la logique politique qui la sous-tend : la rareté des places justifie de sélectionner les étudiants plutôt que de développer les capacités d'accueil.

L'annonce de nouvelles places dans l'enseignement supérieur constitue certes une première réponse. Mais elle ne saurait dispenser d'une réflexion sur l'ampleur des besoins, sur leur répartition territoriale et sur les moyens nécessaires pour assurer la réussite effective des étudiants.

La question n'est pas seulement de savoir combien de jeunes pourront entrer dans une formation. Elle est de savoir quelles études ils pourront réellement choisir, dans quelles conditions ils pourront les suivre et avec quelles chances de les mener à leur terme.

On pourra changer le nom de Parcoursup, son interface, ses algorithmes et son calendrier : tant que demeurera l'idéologie du tri social, on ne fera que moderniser les instruments de la sélection.

Pour une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur

Depuis des années, le SUI-FSU défend une conception de l'école fondée sur la démocratisation des savoirs et des qualifications.

Cette ambition suppose de considérer que l'élévation du niveau de qualification de la population constitue un objectif collectif, et non une dépense qu'il faudrait contenir en limitant les ambitions des jeunes.

Elle suppose aussi de reconnaître que l'égalité ne se résume pas à appliquer les mêmes procédures à tous. Dans un système éducatif profondément marqué par les inégalités sociales, traiter de manière identique des candidats dont les conditions de scolarisation ont été très différentes peut contribuer à reproduire, voire à amplifier ces inégalités.

C'est pourquoi la démocratisation de l'enseignement supérieur exige bien davantage qu'une nouvelle procédure d'affectation.

Elle exige un investissement massif dans les formations publiques, un développement des capacités d'accueil, des dispositifs d'accompagnement ambitieux, des possibilités réelles de réorientation et de reprise d'études, une amélioration des conditions de vie étudiante et un encadrement beaucoup plus rigoureux de l'offre privée.

Elle exige surtout un changement profond de philosophie : cesser de demander aux jeunes de justifier qu'ils méritent leur place dans l'enseignement supérieur et commencer à se demander comment le service public peut leur donner les moyens d'y réussir.

La fin annoncée de Parcoursup ne sera donc une bonne nouvelle que si elle signifie également la remise en cause des principes qui ont fondé la loi ORE.

Sans cela, le gouvernement pourra toujours annoncer une nouvelle plateforme, plus moderne, plus transparente et plus rassurante. Il n'aura fait que changer l'emballage d'une politique inchangée.

La démocratisation de l'accès aux études supérieures ne consiste pas à mieux organiser le tri des élèves. Elle consiste à offrir à chacune et chacun les moyens de poursuivre les études auxquelles il ou elle aspire et d'y réussir.

C'est à cette seule condition que la disparition de Parcoursup pourra constituer autre chose qu'une opération de communication destinée à éteindre la colère légitime de notre jeunesse.